Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE DE

MANSPACH

68210



Extrait du procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juin 2015

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences: 1

Procurations: 0

Date de convocation: 05/06/2015

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire

Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-WOEHL, adjoints,

MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie

MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD,

Lionel VANELLO, Pascal WIEDEMANN

Absent excusé : M. Serge BIHR

Délibération: 17/2015

Objet: Motion, Manspach hors TAFTA

Les élus de la Commune de Manspach dénoncent un accord commercial conclu dans le plus grand secret par les élus membres de l'Union Européenne dont les conséquences sont d'une gravité extrême contre la démocratie, contre le modèle social français et les normes environnementales, sanitaires, culturelles et intellectuelles qui protègent nos concitoyens.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Traité, notamment la publication du mandat de négociation que la Commission européenne s'est elle-même donnée dans le plus grand secret et jusque-là classé « diffusion restreinte », ainsi que de toutes les expertises produites par chacun des ministères sur les conséquences d'un tel marché transatlantique;

demande au gouvernement français qu'il exige un moratoire sur les négociations engagées pour le grand marché transatlantique, réclame l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations:

et décide de déclarer Manspach en zone hors TAFTA (dit aussi TTIP Transatlantic Trade and Investment Partnership ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, autres appellations de ce traité).

Certifié exécutoire

Manspach, le 15,06,2015

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.